

Interpellation en vue de la protection des arbres bordant la Promenade John-Berney

Lors de la séance du conseil communal du 8 octobre 2024, j'avais déposé une interpellation concernant cet objet, en demandant à la Municipalité soit de renoncer à tout stationnement de véhicules sous ces arbres ou au moins à délimiter de larges aires autour d'eux pour limiter le parage.

Dans sa réponse lors de la séance suivante, le 12 novembre, la Municipalité reconnaissait que ces arbres subissent une énorme pression du fait du parage de véhicules, leur système racinaire étant particulièrement négativement impacté tant par les blessures subies que du fait du compactage du sol. Ils font l'objet d'un suivi régulier de la part du service de la Voirie et des Espaces verts de ce fait.

La Municipalité relevait le dilemme présent à ladite Promenade entre la protection des arbres et le stationnement des véhicules. Pour tenter de le résoudre au mieux, la Municipalité proposait une analyse plus approfondie de cette problématique en élargissant le périmètre d'étude à la chaussée de la Promenade John Berney, celle-ci pouvant faire l'objet d'un aménagement favorisant la cohabitation des différents usages.

Donnant suite à cette volonté, la Municipalité a proposé une ligne budgétaire en 2026 relative aux frais concernant cette étude. Celle-ci a fait l'objet d'un amendement de la part de la CoFin qui demandait le retrait du montant dédié, ce que le conseil a cependant refusé, fort heureusement.

Toutefois, cet épisode démontre que le chemin est encore long et très fragile jusqu'à la concrétisation de la protection de ces arbres, dont plusieurs sont majestueux, je le souligne encore une fois.

C'est pourquoi, par cette nouvelle interpellation, **j'invite la Municipalité à prendre des mesures rapides** pour la protection de ces arbres. Concrètement, je propose qu'elle **fasse procéder à la pause de butoirs de stationnement, à fleur de la chaussée, devant les arbres**, de manière à délimiter une aire empêchant le parage des véhicules qui se positionnent jusqu'à toucher les troncs des arbres.

Cette mesure facile à mettre en œuvre et bon marché protégera au moins partiellement les arbres et permettra d'attendre un aménagement plus global de cette Promenade particulièrement stratégique pour les piétons et la mobilité douce à Rolle.

Anne Beck et consorts

Rolle, le 1^{er} mars 2026